

Numéro dans le SI local :	301
Référence GESUP :	
Corps :	Maître de conférences
Article :	26-I-1
Chaire :	Non
Section 1 :	22-Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes...
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Histoire culturelle du monde anglophone au XXe s.
Job profile :	Cultural history of the Anglosphere in the 20th century
Research fields EURAXESS :	History Contemporary history
Implantation du poste :	0921204J - UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE)
Localisation :	NANTERRE
Code postal de la localisation :	
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	Depot du dossier sur support electronique via l'application SOLEIL 0 - ADRESSE MAIL OBLIGATOIRE
Contact administratif :	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
N° de téléphone :	SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
N° de Fax :	01 40 97 79 87 01 40 97 74 20
Email :	Pas de fax soleil-ec@u-paris10.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2017
Mots-clés :	histoire contemporaine ; histoire sociale et culturelle ; XXè siècle ;
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	UFR Sciences sociales et administration
Référence UFR :	UFR SSA
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	EA4414 (200918484G) - HISTOIRE DES ARTS ET DES REPRÉSENTATIONS
Laboratoire 2 :	UMR8533 (199812861T) - Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société
Laboratoire 3 :	UMR7220 (200612818L) - INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU POLITIQUE
Dossier Papier	NON
Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB)	NON
Dossier transmis par courrier électronique	NON e-mail gestionnaire
Application spécifique	OUI URL application https://soleil.u-paris10.fr

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

UNIVERSITE PARIS OUEST – NANTERRE LA DEFENSE		Poste n° : 22MCF301
Corps :	MCF	
Section 1 :	22 - Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	
Section 2 :		
Section 3 :		
Profil : (100 caractères maximum) <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i>	Histoire culturelle du monde anglophone au XXe s.	
Job profile : (en anglais, 300 caractères max) <i>Rubrique obligatoire</i>	Cultural history of the Anglosphere in the 20th century	
Research fields : (cf. nomenclature) <i>Rubrique obligatoire</i>	Contemporary History	
Mots-clés : (cf. nomenclature, 5 mots-clés maximum)	Histoire contemporaine – Histoire sociale et culturelle – XXe siècle	

ENSEIGNEMENT	
Composante : (40 caractères maximum)	UFR SSA
Référence composante : (40 caractères maximum)	
Profil détaillé :	<p>Le/la futur(e) titulaire du poste interviendra principalement dans la formation de licence, sur laquelle porte l'essentiel des besoins actuels d'enseignement, et accepter des responsabilités pédagogiques à ce niveau. Il/elle devra s'impliquer dans les tâches d'accueil et de suivi des étudiants en participant activement aux différents dispositifs d'accompagnement qui ont été mis en place afin d'améliorer le taux de réussite à la fin de la première année de licence. En raison du profil recherché, le/la futur(e) titulaire contribuera à renforcer le parcours Histoire-Anglais de la licence et pourra être amené(e) à y délivrer des enseignements en anglais. Il/elle pourra également traiter de l'histoire des femmes et du genre dans l'offre d'enseignement de la licence. Il/elle devra enfin participer à la préparation des concours d'enseignements en rapport avec ses domaines de spécialité. Des</p>

	compétences numériques sont requises afin de pouvoir contribuer au développement de l'offre d'Enseignement à Distance et de la plateforme d'enseignement numérique « cours en ligne ».
Département d'enseignement :	Histoire
Equipe pédagogique :	
Directeur de département : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Catherine Vincent catherine.vincent@u-paris10.fr
URL du département :	https://dep-histoire.u-paris10.fr/

RECHERCHE	
Laboratoire 1 : <u>(préciser le n° de l'unité de recherche)</u>	Histoire des Arts et des Représentations, HAR (EA 4414)
Laboratoire 2 :	Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société, IDHES (UMR 8533)
Laboratoire 3 :	Institut des Sciences sociales du Politique, ISP (UMR7220)
Laboratoire 4 :	
Profil détaillé :	<p>Le profilage du poste en histoire culturelle répond à un souci de diversification des profils scientifiques représentés au sein du département, tout en s'inscrivant pleinement dans les axes de trois laboratoires : Histoire des Arts et des Représentations, HAR (EA4414), laboratoire interdisciplinaire qui opère sur les domaines de l'histoire de l'art, des représentations et de l'histoire culturelle ; Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société, IDHES (UMR 8533), axe « Savoirs, capacités et innovations » ; et l'Institut des Sciences Sociales du Politique, ISP (UMR7220), dont les axes « circulation des hommes et des savoirs » et « production et appropriations des identités politiques » engagent l'étude des politiques de la mémoire et du patrimoine, y compris dans leur dimension internationale. L'orientation géographique vers le monde anglophone s'inscrit elle-aussi dans une démarche de diversification, et répond dans le même temps à une exigence d'internationalisation de la recherche. On attend logiquement du ou de la futur(e) MCF un profil de chercheur(e) international(e). Une orientation de la recherche vers les études de genre sera valorisée, dans la mesure où celle-ci pourrait s'inscrire dans les axes de recherche de l'Université et la COMUE, qui ont donné naissance en 2014 au Laboratoire d'études de genre et de sexualité (LEGS), UMR interdisciplinaire dédiée aux études de genre et de sexualité.</p>
Directeur de labo : <i>Nom, Tél., Email.</i>	1. Ségolène LE MEN segolene.le_men@u-paris10.fr

	<p>2. Sabine EFFOSSE sabine.effosse@u-paris10.fr</p> <p>3. Marie-Claire LAVABRE mlavabre@u-paris10.fr 0140975851</p>
URL du labo :	<p>1. http://har.u-paris10.fr/ 2. https://idhes.u-paris10.fr/ 3. http://www.isp.cnrs.fr/</p>
Descriptif du labo :	<p>1. Ce laboratoire interdisciplinaire (Histoire des Arts et des Représentations : HAR), opère sur l'ensemble de l'histoire de l'art et de l'histoire des figurations, performances et représentations du XV^e siècle à nos jours, et sur l'étude et l'emploi de l'image filmique dans la perspective de l'histoire et des sciences humaines. Il a obtenu plusieurs projets ANR: SETH, CAIM, Objets-frontières (pilote par Bordeaux III), RCF (en collaboration avec Harvard, MIT, NYU). Il participe à deux labex (ARTS-H2H — Paris 8, Paris-Ouest — et PasP Les passés dans le présent — Paris-Ouest —) et un IDEFI (CréaTIC — Paris 8, Paris-Ouest —). Il diffuse ses résultats dans plusieurs collections et revues des Presses universitaires de Paris Ouest, et conduit des programmes en relation avec la BDIC, ainsi qu'avec des musées (Branly, Beaubourg, Orsay, Rodin à Paris, et musées de Rouen et de Lyon) et le TNS de Strasbourg. Ses membres sont des éléments importants du comité de rédaction de plusieurs revues universitaires de haut niveau (Théâtre/Public, Littératures classiques, Revue de l'art, etc.). Enfin HAR fait partie du Réseau international de Formation en histoire de l'art (Ecoles de Printemps annuelles depuis 2003) mis sur pied à l'initiative de Ségolène Le Men, et mène une politique active d'accueil et de partenariats internationaux, de publication et de valorisation.</p> <p>2. Le laboratoire Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société, IDHE.S (UMR 8533) a été créé en 1997. Unité mixte de recherche en histoire, économie et sociologie, elle associe aujourd'hui cinq pôles universitaires : l'École normale Supérieure de Cachan, les universités de Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris 8 Vincennes Saint-Denis, Paris Nanterre, Évry-Val-d'Essonne et le CNRS autour d'un projet scientifique à dimension européenne.</p> <p>3. Le projet scientifique de l'ISP, à l'horizon 2018, est principalement construit autour de quatre orientations thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit, pouvoir, action publique - production et appropriations des identités politiques - conflits, sorties de conflit, mutations politiques - circulation des hommes et des savoirs <p>L'ISP est partenaire du labex « Les passés dans le Présent » et porte dans ce cadre plusieurs projets sur les politiques de la mémoire.</p>

DESCRIPTION DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	
---	--

MOYENS	
Moyens matériels :	
Moyens humains :	
Moyens financiers :	
Autres moyens :	

AUTRES INFORMATIONS	
Compétences particulières requises :	

AUDITION DES CANDIDATS	
L'audition inclus une mise en situation professionnelle	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le cas échéant, description des modalités de mise en situation	

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur GALAXIE.

Par ailleurs, les fournisseurs d'adresses mail WANADOO, ORANGE et NOOS peuvent rejeter les messages émis d'une adresse @u-paris10.fr

Dans la mesure du possible, les candidats doivent donc indiquer une adresse mail hébergée chez un autre fournisseur.

Si vous avez déjà créé votre compte GALAXIE, vous avez la possibilité de vous rendre dans la rubrique « Profil », puis « Identité », et de cliquer sur « Modifier » pour renseigner ou modifier votre adresse mail.

1. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être accompagnés de leur traduction en français.

POUR TOUS LES CANDIDATS	Déclaration de candidature imprimée depuis GALAXIE, datée et signée
	Copie d'une pièce d'identité avec photographie
	Curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités, et mentionnant les travaux qui seront adressés au comité de sélection si le candidat est convoqué pour une audition
	Copie du rapport de soutenance du diplôme détenu, le cas échéant
CANDIDATS PAR LA VOIE DU CONCOURS	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce attestant de la possession de l'un des titres suivants : doctorat, habilitation à diriger des recherches, doctorat d'état, doctorat de 3^{ème} cycle ou diplôme de docteur ingénieur ; - <u>ou</u> dispense du doctorat accordée par le CNU.
CANDIDATS PAR LA VOIE DE LA MUTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de MCF et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis au moins 3 ans à la date de clôture des inscriptions (<i>soit, pour la session synchronisée 2017, le 30 mars 2017</i>) ; - <u>ou</u>, si le candidat ne peut justifier de 3 ans d'ancienneté, accord de son chef d'établissement d'affectation donné après avis favorable du conseil académique en formation restreinte ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut ou de l'école.
CANDIDATS PAR LA VOIE DU DETACHEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat, permettant d'établir : <ul style="list-style-type: none"> ° Son appartenance à l'une des catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - 1° Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du CNU ; - 2° Conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine ; - 3° Membres des corps recrutés par la voie de l'ENA ou de l'Ecole Polytechnique ; - 4° Fonctionnaires anciens élèves des ENS ; - 5° Magistrats de l'ordre judiciaire ; - 6° Membres des corps d'ingénieurs de recherche et membres du corps des ingénieurs de recherche et formation ; - 7° Fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des MCF et titulaires de l'HDR, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3^{ème} cycle ou du diplôme de docteur ingénieur. ° Et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emploi d'origine depuis au moins 3 ans à la date de clôture des inscriptions (<i>soit, pour la session synchronisée 2017, le 30 mars 2017</i>).
	Pour les candidats mentionnés au 7° ci-dessus : <ul style="list-style-type: none"> - Copie de l'habilitation à diriger des recherches, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3^{ème} cycle ou du diplôme de docteur ingénieur ; - Document attestant de l'indice terminal du corps ou cadre d'emploi auquel appartient le candidat.

**CANDIDATURES
PAR LA VOIE
DU
RECRUTEMENT
ETRANGER**

- Tout document justifiant de l'exercice d'une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...);
- copie du doctorat, ou copie des diplômes, qualifications ou titres de niveau équivalent au doctorat.

Pour les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap :

ATTENTION : pour faire valoir l'une de ces situations, vous devez impérativement le signaler au moment de la création de votre inscription sur GALAXIE. Pour cela, lorsque vous indiquez les conditions remplies pour concourir au poste, vous devez également cocher l'une des cases suivantes :

[] *Demande de mutation ou de détachement exprimée au titre du rapprochement de conjoints. Pièces justificatives requises.*

[] *Candidat 'Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi' mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap). Pièces justificatives requises.*

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (*soit, pour la session synchronisée 2017, le 30 mars 2017*).

La situation de séparation de conjoints s'apprécie au regard de critères cumulatifs :

- Les fonctionnaires séparés, pour des raisons professionnelles, de leur conjoint ou de leur partenaire de PACS. Dans ce dernier cas, ils doivent justifier se soumettre à l'obligation d'imposition commune ;
- A titre indicatif, le ministère de l'enseignement supérieur considère que la distance lieu de travail du conjoint – lieu de travail de l'enseignant-chercheur est supérieure ou égale à 250 kilomètres (trajet aller). Pour le conjoint qui n'exerce pas d'activité professionnelle, le rapprochement portera sur sa résidence privée, sous réserve qu'elle soit compatible avec son précédent lieu de travail et qu'il soit inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle emploi.

Pièces à fournir :

- Pour les personnes mariées : une copie du livret de famille ;
- Pour les partenaires de PACS :
 - une attestation d'inscription délivrée par le greffe du tribunal d'instance ayant enregistré le PACS, accompagné le cas échéant de l'acte de naissance ou du certificat de grossesse ;
 - et le dernier avis d'imposition sur le revenu (ou attestation de dépôt de déclaration fiscale commune pour les revenus 2016) ;
- Pour les concubins :
 - une copie de l'acte de naissance du ou des enfants ou, des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou une copie du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- Pour les personnes mariées, les partenaires de PACS et les concubins :
 - Attestation récente (moins de 3 mois) de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin. Pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAFF ;
 - Pour les conjoints n'exerçant pas d'activité professionnelle :
 - Justificatif récent (moins de 3 mois) de domicile (facture EDF, quittance de loyer, etc.) ;
 - Attestation de demandeur d'emploi édité par Pôle emploi, le cas échéant ;
 - Attestation du dernier employeur, le cas échéant ;

Sont considérés en situation de handicap :

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins également à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime générale de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3° catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Fournir tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES

=> **Le dépôt des documents s'effectue exclusivement sur support électronique, via l'application SOLEIL :**

<https://soleil.u-paris10.fr/>

Après validation de sa candidature sur GALAXIE, chaque candidat reçoit automatiquement, **sous 24 heures**, un mail lui communiquant le mot de passe qui va lui permettre de se connecter sur SOLEIL. L'identifiant est le même que sur GALAXIE.

Attention : les personnes ayant déjà candidaté à un poste de l'Université Paris Ouest via SOLEIL les sessions précédentes ne reçoivent pas ce message. Leur mot de passe SOLEIL reste le même.

=> **L'ensemble des documents doit être déposé sur SOLEIL AU PLUS TARD LE 31 MARS 2017**

Tout document déposé par une autre voie que l'application SOLEIL sera irrecevable.

Tout document déposé au-delà du 31 mars 2017 sera irrecevable.

Tout dossier incomplet au-delà du 31 mars 2017 sera irrecevable.

NB : Les candidats retenus pour une audition adresseront directement au comité de sélection les travaux mentionnés dans le curriculum vitae, selon les modalités qui leur seront indiquées par le comité. Ces documents ne seront pas déposés sur SOLEIL.

=> **Les formats de document autorisés sont les suivants :**

- Microsoft Word (format .doc)
- Microsoft Excel (format .xls)
- Open Office (formats .odt ou .ods)
- Adobe (format .pdf)
- ZIP (.zip)

=> **La taille de chaque pièce est limitée à 5 Mo.**

Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé aux candidats de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt de leur dossier sur SOLEIL.